



Syndicat d'Elimination et de VALorisation des DEchets du Calaisis

☎ 03.21.19.58.30 - Fax : 03.21.36.58.41

E-Mail : sevadec@wanadoo.fr



RAPPORT D'ACTIVITE 2006

« Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Président de l'établissement Public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ».

Rapport rédigé par Michael Gay
(Stagiaire au SEVADEC)

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT.....3

<i>1/ L'historique.....</i>	<i>4</i>
<i>2/ Le territoire concerné.....</i>	<i>6</i>
<i>3/ Organisation de la collecte</i>	<i>7</i>
<i>4/ Les activités principales du syndicat.....</i>	<i>8</i>
<i>5/ Carte des équipements du SEVADEC.....</i>	<i>9</i>
<i>6/ Les instances.....</i>	<i>10</i>
<i>7/ Organisation administrative et fonctionnelle du SEVADEC....</i>	<i>11</i>
<i>8/ Les objectifs du SEVADEC</i>	<i>12</i>
<i>9/ Les partenaires institutionnels.....</i>	<i>13</i>

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES.....14

<i>1/ Le centre de tri.....</i>	<i>15</i>
<i>2/ Les déchèteries.....</i>	<i>21</i>
<i>3/ Le centre de transfert.....</i>	<i>30</i>
<i>4/ Bilan de l'activité 2006.....</i>	<i>33</i>
<i>5/ L'emploi.....</i>	<i>34</i>

III. LES INDICATEURS FINANCIERS.....36

<i>1/ Les coûts du SEVADEC.....</i>	<i>37</i>
<i>2/ Investissement et fonctionnement.....</i>	<i>40</i>

IV. LA COMMUNICATION.....42

VI. DIVERS.....46

<i>1/ Les réunions.....</i>	<i>47</i>
<i>2/ Les réalisations 2006.....</i>	<i>48</i>
<i>3/ Les projets.....</i>	<i>49</i>
<i>4/ Les évènements marquants.....</i>	<i>50</i>

<i>Lexique.....</i>	<i>51</i>
---------------------	-----------

I. PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT

1/ L' HISTORIQUE

Le **SEVADEC : Syndicat Mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets du Calaisis**, a été créé par Arrêté Préfectoral, en date du 2 juin 2000. Il est constitué par 3 structures de coopération intercommunale :

- **La C.A.C.** : Communauté d'Agglomération du Calaisis
- **Le S.M.I.R.T.O.M.** : Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Calaisis
- **La C.C.R.A.** : Communauté Communes de la Région d'Audruicq

1999 ► Première mise en place des collectes sélective à quatre flux en porte-à-Porte.

2003 ► Lancement de la première plateforme HQE française de valorisation des déchets.

2004 ► Inauguration (le 25 juin) du centre de tri fonctionnant selon les normes HQE.
► Mise en service de 3 déchèteries (Toul, Monod et Audruicq)

2005 ► Mise en service de 3 déchèteries HQE supplémentaires (Oye-Plage, Guînes, Louches).

2006 ► Mise à disposition du centre de transfert (1^{er} janvier)
► Construction de l'usine de biométhanisation

Les statuts du SEVADEC précisent :

« Article 2 : Objet

Le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :

- La construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes.
- La mise en place d'un Centre de Tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux.

- *L'installation de déchèteries.*
- *Des prestations de service relatives au traitement des déchets.*

Par ailleurs, il procèdera aux études utiles pour la définition des capacités nécessaires de ces équipements ainsi que pour la localisation géographique.

Il assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissements et décidera de leur gestion (régie directe, marchés publics, délégation de service public etc...).

*Le SEVADEC exerce la compétence « **traitement des déchets des ménages** », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que des opérations de transport, de tri ou stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.*

Par contre, les Communes et Structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets qui relèvent du service public, déchets et autres résidus le cas échéant, elle procéderont à la mise en place de la collecte sélective. Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière. Par ailleurs, les collectivités adhérentes obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir. Elles pourront utiliser pour leur propre compte les dispositions financières de la section I chapitre I et de la section 9 du chapitre III du titre III, du livre III de la 2^{ème} partie du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la redevance pour l'enlèvement des déchets, ordures et résidus, redevances d'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping et redevance spéciale et taxe d'enlèvement.

Le SEVADEC pourra contribuer à une prise en charge des surcoûts de la mise en place de la collecte sélective par les Collectivités membres.

Le SEVADEC pourra mener des études en matières d'économie d'énergie et d'environnement. »

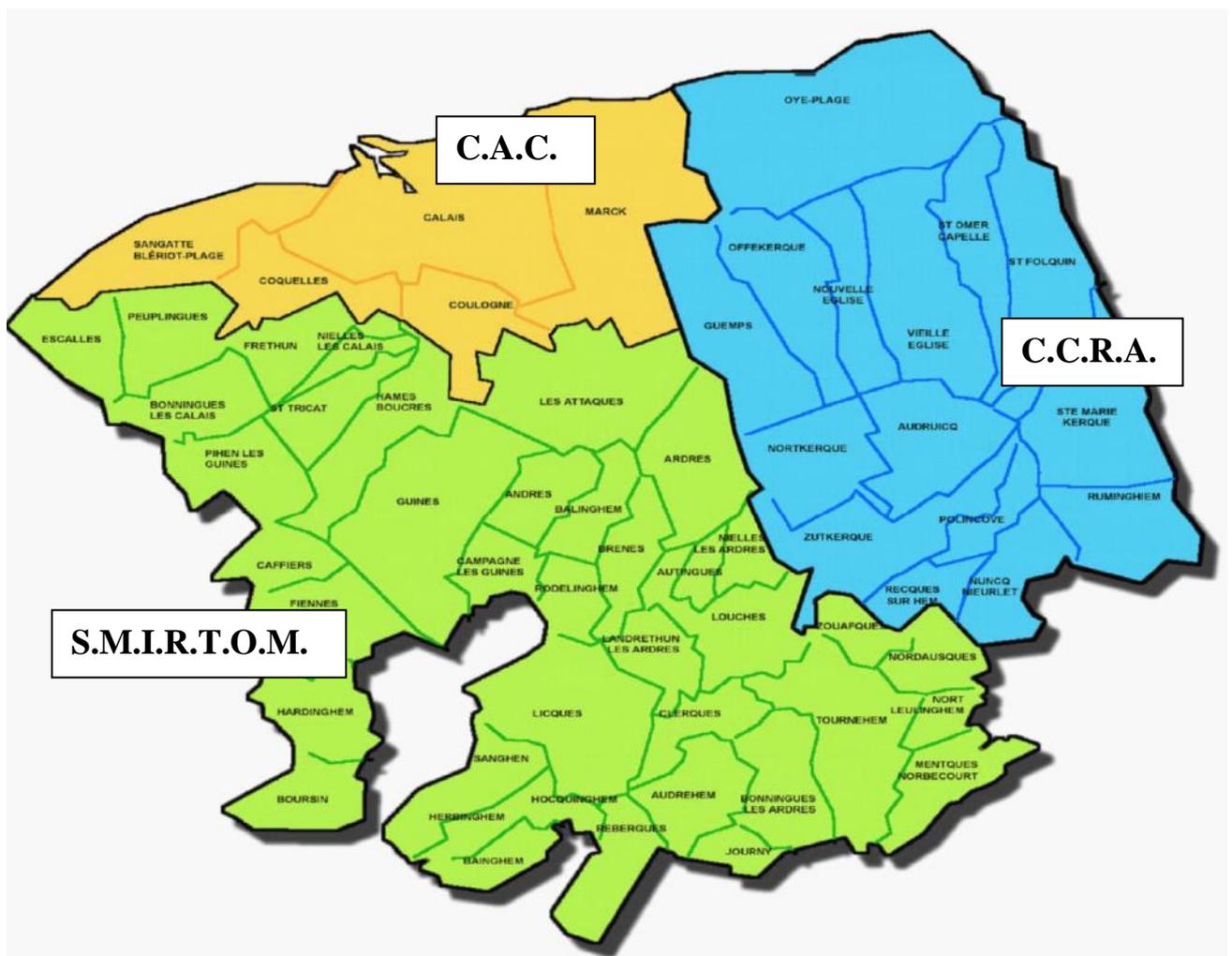
2/LE TERRITOIRE CONCERNE

Le SEVADEC , *Syndicat d'Elimination et de Valorisation des DEchets du Calaisis*, regroupe :

- ✓ La Communauté d'Agglomération du Calaisis (C.A.C.)
- ✓ La Communauté de Commune de la Région d'Audruicq (C.C.R.A.)
- ✓ Le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Calaisis (S.M.I.R.T.O.M.)



Qui représente 59 communes adhérentes soit environ 158000 habitants.



Carte du périmètre desservi

3/ ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les structures intercommunales qui composent le SEVADEC ont conservé la compétence en matière de collecte des déchets

Ainsi pour la C.A.C., la collecte des déchets reste de la compétence de la ville de Calais. Les quatre autres communes qui composent la C.A.C. (Marck, Sangatte, Coulogne et Coquelles) adhèrent au SMIRTOM du Calaisis.

Les collectes de la ville de Calais ainsi que des communes du SMIRTOM du Calaisis s'effectuent en régie communale. Les services de collecte des communes de la C.C.R.A. sont assurés par des prestataires.

<u>Mode de collecte</u>	Calais	SMIRTOM	C.C.R.A.
Type de déchets collecté en porte à porte et selon le bac (1fois/semaine)	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures Ménagères • Fermentescibles + journaux magazines • Emballages ménagers • Verre • Déchets verts (mars à octobre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures Ménagères • Emballages ménagers + journaux magazines • Verre • Déchets verts + fermentescibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures Ménagères + fermentescibles • Emballages ménagers + journaux magazines • Verre • Déchets verts (de mars à juin + 2^{ème} semaine de janvier)
Collecte en porte à porte spécifique	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants (sur rendez-vous) 	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants (à la demande des communes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants (4fois/an)
Bornes d'apport volontaire	<ul style="list-style-type: none"> • Verre • Emballages ménagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Verre 	<ul style="list-style-type: none"> • Verre
Collecte des marchés	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets de marchés 		
SEVADEC			
<u>Apport volontaire</u> Déchèterie <i>(6déchèteries sur l'ensemble du territoire du SEVADEC)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets d'équipements électriques et électroniques • Déchets ménagers spéciaux • Métaux • Déchets verts • Tout venant • Inerte • Bois • Huiles végétales • Huiles minérales • Fibro • Batteries 		

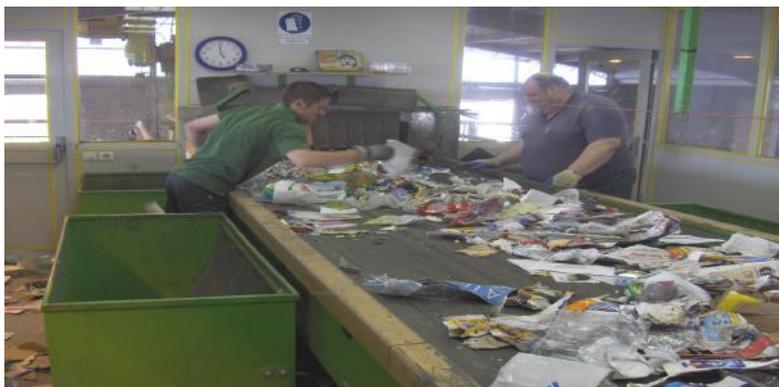
4/LES ACTIVITES PRINCIPALES DU SYNDICAT

Pour exercer sa compétence, le SEVADEC dispose des équipements suivants :

- **L'exploitation de 6 déchèteries** couvertes répondant aux normes HQE, pour la collecte et le traitement des déchets non collectés par la collecte en porte à porte (métaux, équipements électriques et électroniques, gravats, déchets verts, huiles, bois, encombrants)



- **L'exploitation d'un centre de Tri HQE** (11000tonnes/an), qui a été inauguré en juin 2004 pour le traitement des emballages ménagers provenant de la collecte sélective.



- **Une plate-forme de regroupement du verre** (7900 tonnes/ an), qui centralise les dépôts provenant des colonnes d'apports volontaires et de la collecte sélective
- **Un centre de transfert** des ordures ménagères (86000 tonnes/ an).
- **Un centre de valorisation organique**, qui valorisera les déchets fermentescibles (27000 tonnes/ an) ainsi que les huiles et graisses alimentaires (1000 tonnes/an).



6/ LES INSTANCES

La composition du Comité et du Bureau Syndical

❖ Liste des délégués du Comité Syndical :

➤ Les délégués titulaires :

*Monsieur Jacky Hénin
Monsieur Jean-Marc Ben
Monsieur Laurent Péron
Monsieur Hervé Poher
Monsieur Philippe Caron
Monsieur Alain Mascret
Monsieur Jean-Claude Dubut
Monsieur Jean-Pierre Robbe
Monsieur Marc Boutroy
Madame Rose-Marie Guillemant
Madame Christine Declercq
Monsieur Jean Vasseur
Monsieur Pierre Marcant
Monsieur Michel Selingue
Monsieur Marcel Levaillant
Madame Nicole Lheureux
Monsieur Jacques Rivenet
Monsieur Jean-Louis Richebé
Monsieur Marcel Levaillant
Monsieur Patrick Roland
Monsieur Jean-Luc Caron
Monsieur Yves Beugnet
Monsieur Bernard Carpentier
Monsieur Michel Hamy*

➤ Les délégués suppléants :

*Monsieur Daniel Baude
Monsieur Maurice Dhune
Monsieur André Ringot
Monsieur Charles François
Monsieur Pourre Dominique
Monsieur Gérard Lecocq
Monsieur Lenglin Michel
Monsieur Michel Sajot
Monsieur Joël Devin
Monsieur Serge Péron
Madame Catherine Fournier
Monsieur Marc Médine
Monsieur Francis Barbier
Monsieur Bernard Lurette
Monsieur Christian Louchez
Monsieur Gilles Cocquempot
Monsieur Patrick Fontaine
Monsieur George Lemaire
Monsieur Hubert Gest
Monsieur Jean-Luc Bacquet
Monsieur Amédée Ledoux*

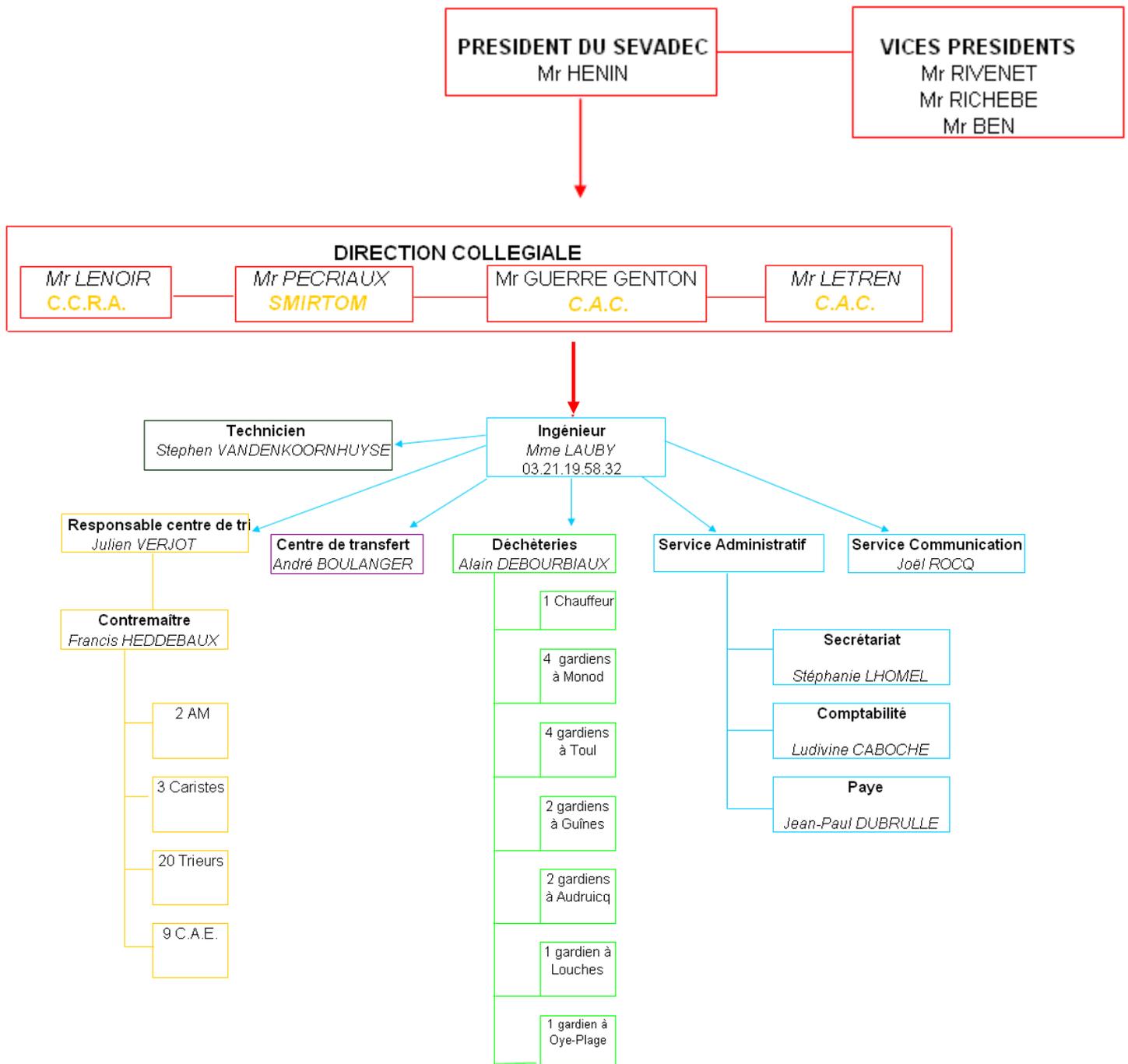
❖ Liste des membres du Bureau Syndical :

Président du Bureau Syndical : *Monsieur Jacky Hénin*
Vice Président du Bureau Syndical : *Monsieur Rivenet*
Vice Président du Bureau Syndical : *Monsieur Richebé*
Vice Président du Bureau Syndical : *Monsieur Jean-Marc Ben*

Membres titulaires du Bureau Syndical :

*Monsieur Laurent Péron
Madame Christine Declercq
Monsieur Philippe Caron
Monsieur Hervé Poher*

7/ ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNELLE DU SEVADEC



8/ **LES OBJECTIFS DU SEVADEC**

➤ **D'après le plan départemental d'élimination des déchets :**

- Objectif de 50% des déchets relevant de la compétence des collectivités locales collectés pour récupérer des matériaux en vue de leur réutilisation, et de leur recyclage matière ou organique.
Seuls les déchets ultimes seront acceptés en décharge
- Implantation de déchèteries à moins de dix minutes de chaque habitant.
- Envoyer et Traiter 50% des déchets collectés vers des filières de valorisation matière d'ici l'année 2011.

➤ **La volonté du Syndicat : Réaliser les objectifs de 2011 dès 2006**

- ***Traiter l'ensemble des déchets*** : ordures ménagères, emballages (plastique, aluminium, acier, carton, papier, verre), déchets verts, fermentescibles, gravats, bois, métaux, pneus, huiles....
- ***Fournir une déchèterie à moins de 10 minutes pour chaque habitant du Calaisis*** pour qu'ils puissent venir déposer les déchets qu'ils ne peuvent pas mettre dans leurs bacs (gravats, tout venant, bois, métaux, seringues....).
- ***Sensibiliser les citoyens au tri sélectif.***
- ***Favoriser la création d'emplois locaux.***
- ***Respect de l'environnement :***
 - Construction des usines et déchèteries d'après les normes H.Q.E. pour ne pas entraîner de nuisances environnementales.*
 - Proximité des sites de traitement (emballages et fermentescibles) afin de diminuer les coûts de transport et réduire l'impact sur la couche d'ozone.*

9/ LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Dans le cadre de ses activités, le SEVADEC privilégie des liens avec ses partenaires qui sont :

- La Région Nord-Pas de Calais
- L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
- ECO-EMBALLAGE
- FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)



II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1/ LE CENTRE DE TRI

Le centre de tri a pour but de valoriser la part emballage résultant de la collecte sélective. Le centre de tri permet de trier les déchets, ceux-ci sont acheminés sur des tapis : d'abord séparés mécaniquement, puis ensuite triés manuellement. Les trieurs corrigent ainsi les erreurs de tri (déchets non valorisables) puis séparent les matériaux par catégories. Les différents types de matériaux (bouteilles et flacons plastiques, boîtes métalliques et aluminium, cartons, journaux et magazines, briques alimentaires) sont ensuite stockés en silos ou en alvéoles puis ils sont compressés sous forme de balles, de paquets pour être ensuite chargés et transportés par camions, afin d'être acheminés vers les différents centres de valorisation.

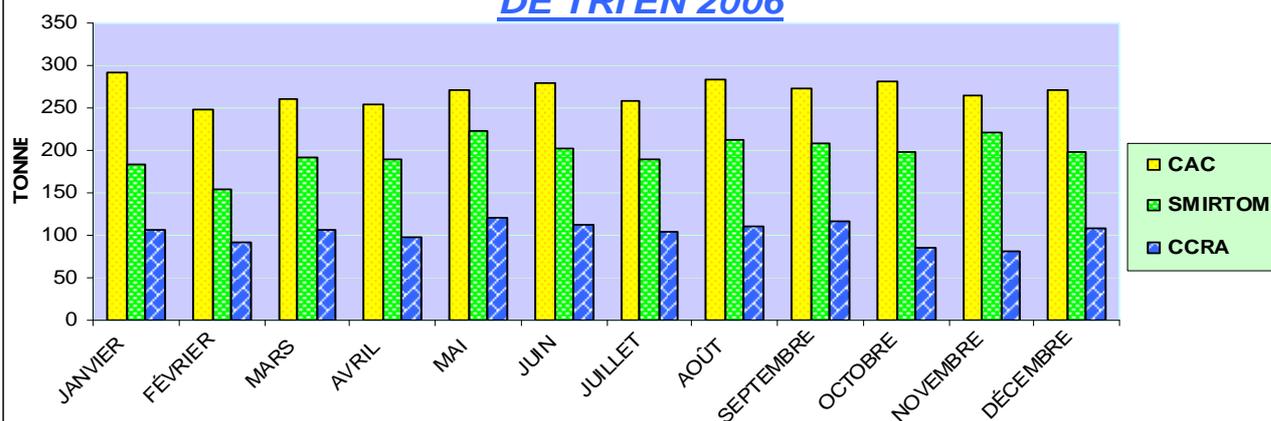
A ► Récapitulatif des tonnages 2006 en emballages :

Tonnage entrant :

	C.A.C.	SMIRTOM	C.C.R.A.	TOTAL
JANVIER	292.64	183.88	105.3	581.82
FÉVRIER	247.1	154.56	92.58	494.24
MARS	260.48	191.04	105.9	557.42
AVRIL	254.62	189.56	97.36	541.54
MAI	271.12	222.3	121.24	614.66
JUIN	279.62	201.76	113.38	594.76
JUILLET	258.64	189.97	103.44	552.05
AOÛT	283.46	213.43	110.84	607.73
SEPTEMBRE	272.68	207.36	117.44	597.48
OCTOBRE	281.56	198.6	85.14	565.3
NOVEMBRE	265.08	220.42	80.26	565.76
DÉCEMBRE	270.56	198.14	107.88	576.58
TOTAL	3237.56	2371.02	1240.76	6849.34

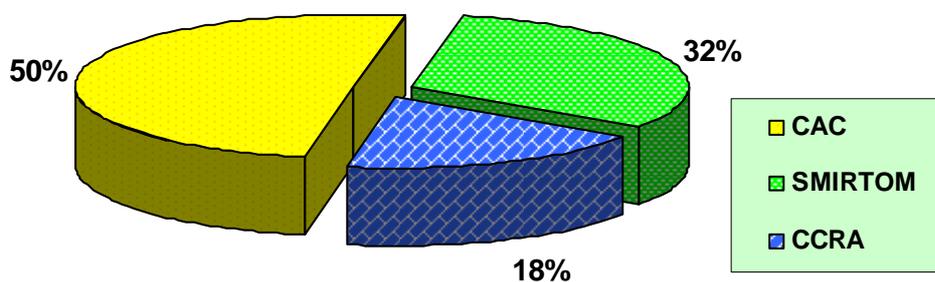
En 2006, 6849.34 tonnes de déchets d'emballages ont été réceptionnées au centre de tri.

TONNAGE D'EMBALLAGES ENTRANT AU CENTRE DE TRI EN 2006



En 2006, la C.A.C., le SMIRTOM et la C.C.R.A. ont apporté respectivement 50%, 32%, et 18% d’emballages du tonnage total entrant dans le centre de tri. (confère graphique ci-après)

Répartition des tonnages entrant par collectivité



B ► Comparatif par collectivité des tonnages entrant de 2004 à 2006

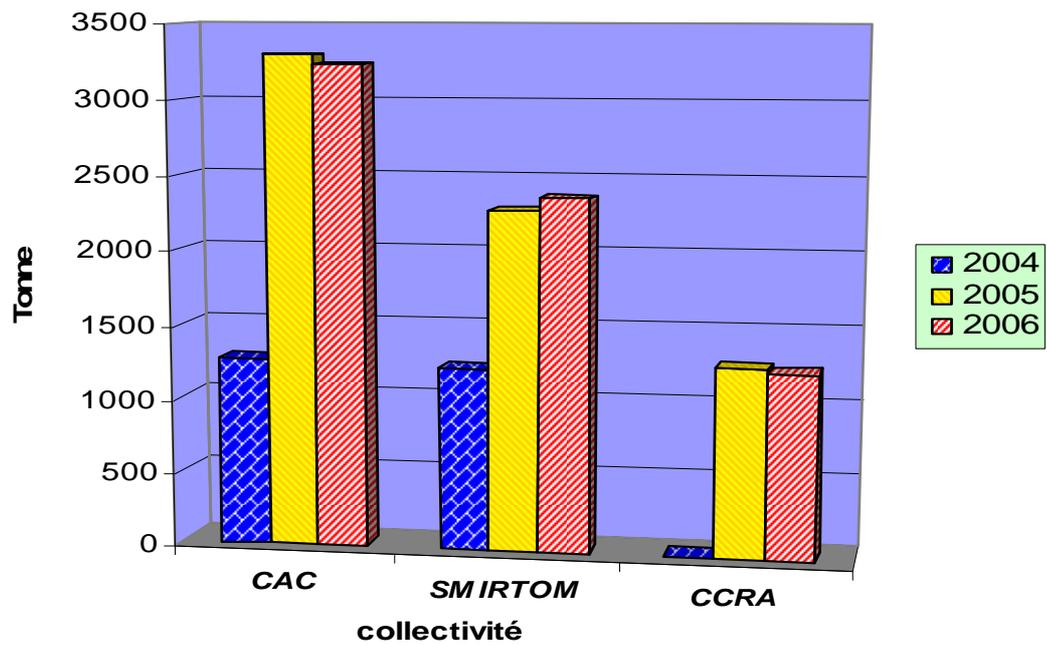
<i>Collectivité</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
C.A.C.	1267,5	3297,92	3237,56
SMIRTOM	1231,02	2285	2371,02
C.C.R.A.	0	1272,68	1240,76
TOTAL	2498,52	6855,6	6849,34

Les tonnages réceptionnés en 2006 ont légèrement baissé – 0,09% par rapport à l’année précédente (2005).

Evolution de l'ensemble des tonnages entrants collectés de 2004 à 2006



Comparatif des tonnages par collectivités de 2004 à 2006



➤ Ratio du tonnage entrant par Kg/An/habitant pour chaque collectivité et le SEVADEC

Collectivité	Kg/an/habitant	Population (Base 1999 de l'INSEE)
C.A.C.	32.86*	98525
SMIRTOM	73.17	32404
C.C.R.A.	51.64	24026
SEVADEC	44.20	154955
Moyenne française	47	59 Millions

*Les déchets (papier/journaux) provenant du pré tri effectué par les habitants de la Ville de Calais, ne sont pas mis en bac à emballages mais dans les bacs à fermentescibles. Ce qui explique, le faible ratio obtenu pour la C.A.C.

C► Tonnages triés 2006 (mois/mois):

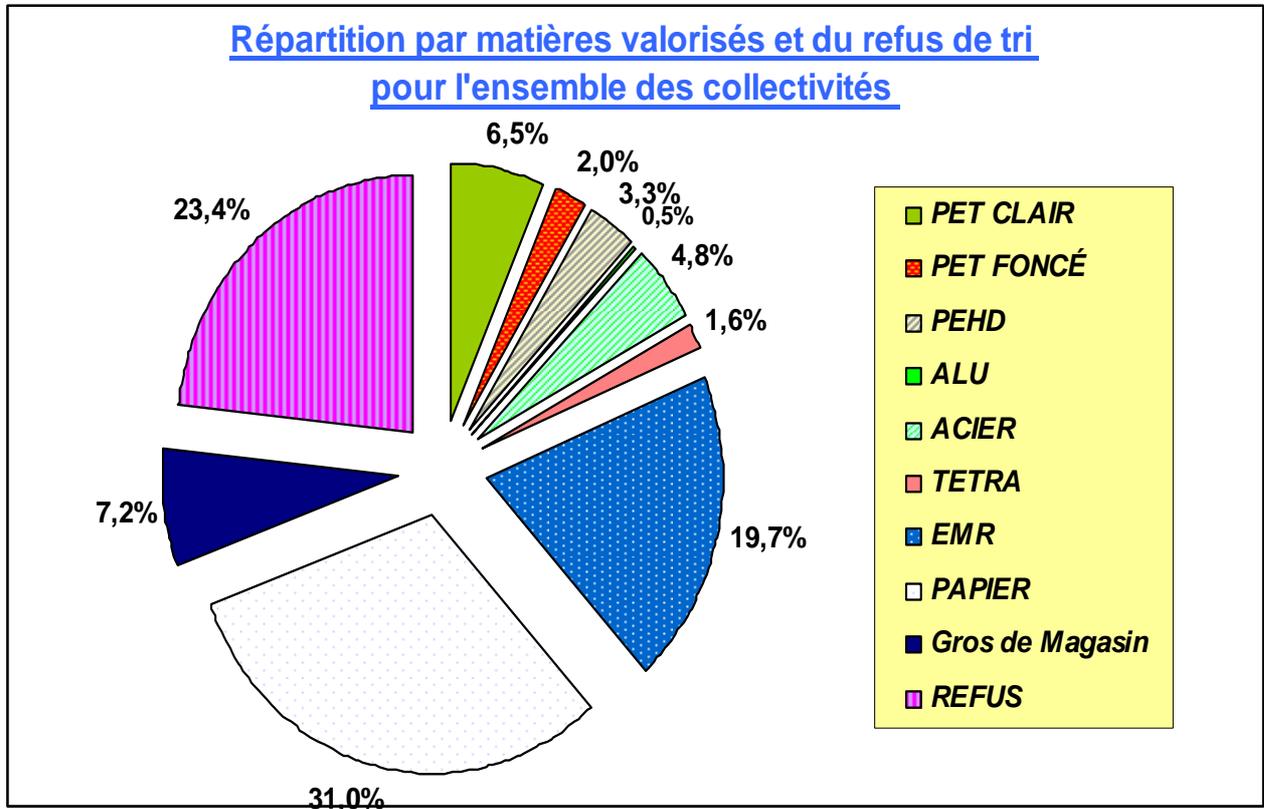
JAN	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	TOTAL
521.79	495.1	549.89	473.56	789.3	699.52	589.45	625.97	582.75	522.66	525.54	439.6	6815.13

En 2006, 6815.13 tonnes de déchets ont été triés pour 6849.34 tonnes réceptionnées.

D► Tonnages matières valorisables :

	PET CLAIR	PET FONCÉ	PEHD	ALU	ACIER	TETRA	EMR	PAPIER	Gros de Magasin	TOTAL
CAC	244.74	71.008	126.044	19.32	159.92	55.896	718.264	689.856	198.129	2283.177
CCRA	68.72	34.76	29.34	10.98	39.3	17.44	180.52	431.58	137.401	950.041
SMIRTOM	123.06	33.732	68.796	2.4	122.73	36.564	428.076	972.864	149.986	1938.208
TOTAL	436.52	139.5	224.18	32.7	321.95	109.9	1326.86	2094.3	485.516	5171.426

Sur le graphique ci-dessous, on remarque que la proportion concernant le papier (31%) et les EMR (19,7%) représente une grande proportion par rapport à l'ensemble des matières valorisables.



➤ Ratio (Kg/an/habitant) des matières valorisables par collectivité et du SEVADEC

	PET CLAIR	PET FONCÉ	PEHD	ALU	ACIER	TETRA	EMR	PAPIER	Gros de Magasin	TOTAL
C.A.C.	2,48	0,78	1,28	0,20	1,62	0,57	7,29	7	2,01	23,17
C.C.R.A.	2,86	1,45	1,22	0,46	1,63	0,73	7,51	17,96	5,72	39,54
SMIRTOM	3,80	1,04	2,12	0,07	3,79	1,13	13,21	30,02	4,63	59,81
SEVADEC	2,82	0,9	1,45	0,21	2,08	0,71	8,56	13,52	3,13	33,37

➤ Quelques ratios(Kg/an/habitant)	Papier	EMR
SEVADEC	13,25	8,39
Moyenne française	15 à 25	7 à 15

Le tableau de gauche indique que les ratios concernant le papier et les EMR (cartonnettes) sont compris dans les moyennes nationales.

E ► Tonnages matières non valorisables :

Les refus de tri correspondent à la part des déchets ménagers non valorisables se trouvant par erreur dans la collecte sélective des emballages. Ces déchets ne peuvent pas être recyclables et devront être éliminés en enfouissement.

La part de refus de tri par collectivités présent dans l'ensemble de leurs emballages, représente respectivement pour la C.A.C., la C.C.R.A. et le SMIRTOM : 30.9%, 22.2% et 12.7%.

Le refus de tri est envoyé au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Sainte Marie Kerque.

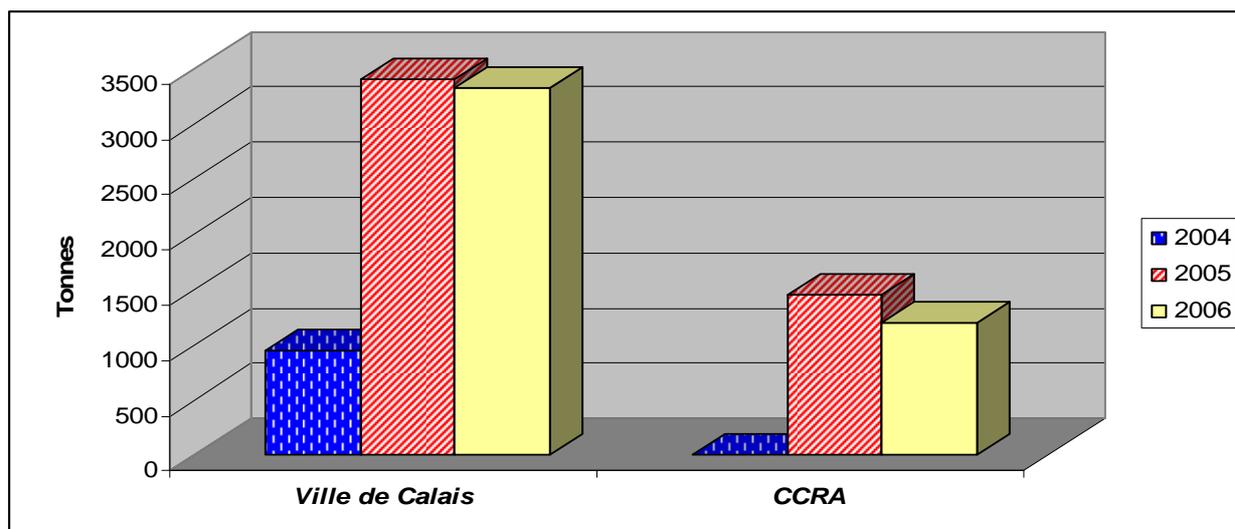
Collectivité	Refus de tri	Refus de tri (en pourcentage)	Ratio du refus de tri (Kg /an/habitant)
C.A.C.	1024.97	30.9%	10,40
C.C.R.A.	271.82	22.2%	11,31
SMIRTOM	283.51	12.7%	8,75
TOTAL	1580.3	23.4%	10,19

F ► Récapitulatif de 2004 à 2006 des tonnages en verre :

Le centre de tri dispose également, depuis juin 2004, sur son site d'un quai à verre. Ce quai réceptionne la collecte du verre en porte à porte et en apport volontaire provenant de la Ville de Calais et de la C.C.R.A.

	2004	2005	2006
Ville de Calais	944.39	3401.22	3322.5
C.C.R.A.	0.00	1458.10	1200,58
TOTAL	944.39	4859.32	4523.08

Comparatif des tonnages en verre :



En 2006, ce sont 4523.08 tonnes de verres qui ont été réceptionnées (issus de la collecte sélective et des colonnes d'apport volontaire).

Le verre est par la suite traité par la société BSN Wingles (fabrication de calcin par concassage du verre) afin de pouvoir servir de matières premières pour d'autres produits verriers.

➤ Ratio (Kg/an/habitant) du verre	
Ville de Calais	43
C.C.R.A.	49,9
Moyenne française	53

2/ LES DECHETERIES

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où les particuliers peuvent déposer leurs déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères. Ces déchets sont collectés de façon sélective dans divers conteneurs.

La création et l'exploitation de déchèteries s'inscrivent dans une politique de gestion des déchets définie à l'échelle européenne.

Les déchèteries présentent de nombreux avantages en ce qui concerne la protection de l'environnement :

- *Elles limitent le développement des dépôts sauvages*
- *Elles limitent les risques de pollution des sols, et eaux (rivières et nappes phréatiques)*
- *Elles orientent les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées*
- *Elles développent le recyclage et la valorisation des déchets*

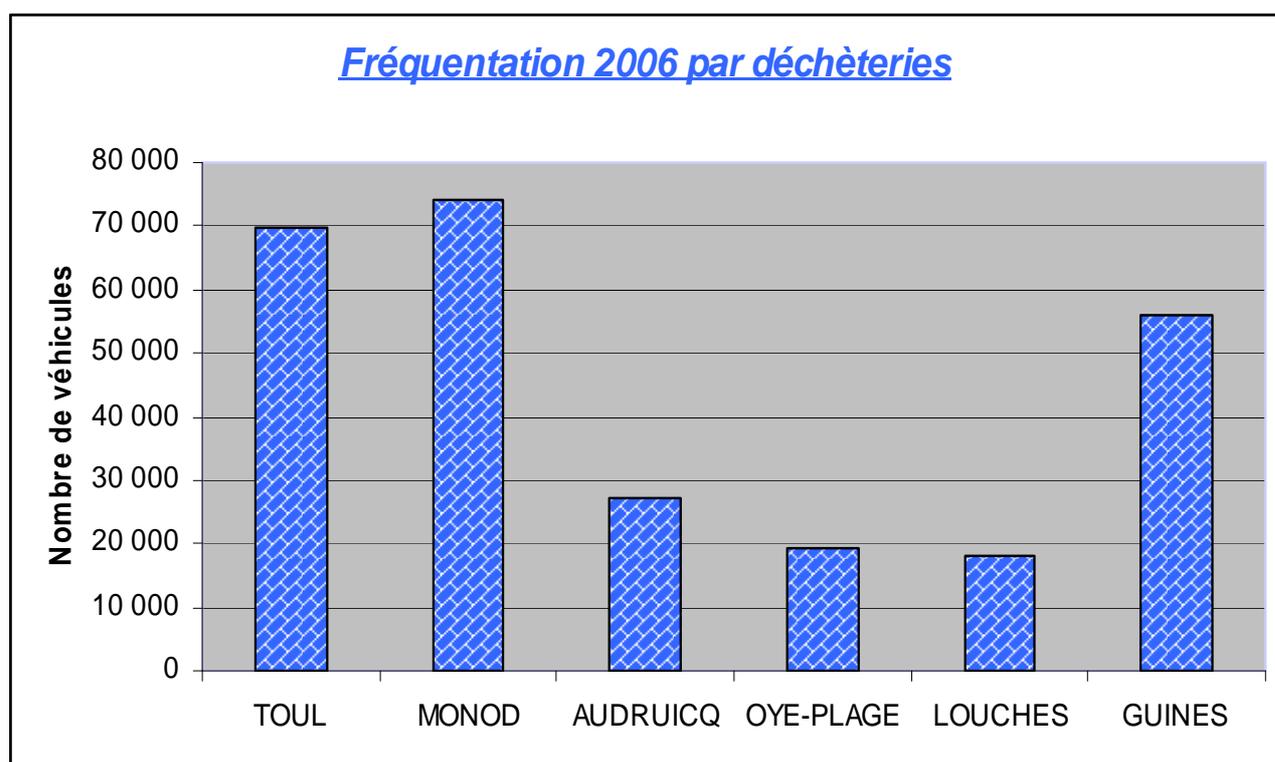
A ► Le réseau de déchetteries :

L'exploitation de 6 déchèteries permet la collecte et le traitement des déchets non collectés par la collecte en porte à porte (métaux, équipements électriques et électroniques, gravats, déchets verts, batteries, huiles....)

DECHETERIES	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
« TOUL » basée à Calais	<i>Du Lundi au Samedi de 8h à 18h le Dimanche de 9h à 12h</i>
« MONOD » basée à Calais-Est	<i>Du Lundi au Samedi de 8h à 18h le Dimanche de 9h à 12h</i>
« OYE-PLAGE »	<i>Lundi, Mercredi, Vendredi de 8h à 12h (fermée le mardi) Jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h Samedi de 8h à 12h et de 14h30 à 19h Dimanche de 9h à 12h</i>
« GUINES »	<i>Lundi au vendredi de 13h30 à 19h Samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h Dimanche de 9h à 12h</i>
« AUDRUICQ »	<i>Lundi- Mercredi- Vendredi de 13h30 à 19h (fermée le Jeudi) Mardi et Samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h Dimanche de 9h à 12h</i>
« LOUCHES »	<i>Mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 12h (fermée le lundi) Mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h Samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h Dimanche de 9h à 12h</i>

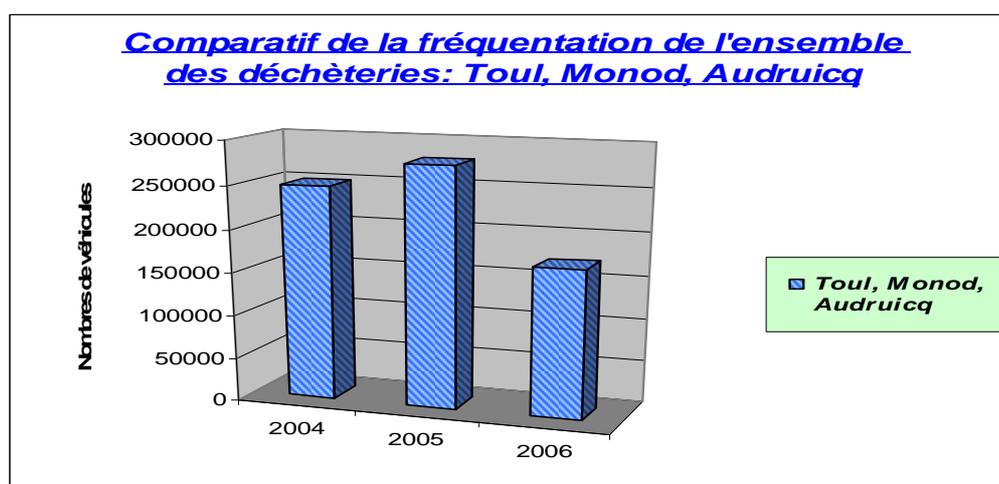
B ► Fréquentation 2006 : nombre de véhicules/mois/déchèteries

	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
Toul	3872	5334	5785	8245	5840	5647	6988	7045	6197	5771	4834	4373	69 931
Monod	3946	3873	6121	8786	6225	6293	7783	7716	6560	5979	4678	6178	74 138
Audruicq	1614	1171	1700	2507	2341	2670	2714	3389	2948	2548	1856	1701	27 159
Oye-Plage	1280	988	1154	2035	1727	1892	1975	2117	1947	1725	1392	1179	19 411
Louches	1004	796	910	1486	1512	1765	2275	2445	1978	1575	1312	1013	18 071
Guînes	3812	3072	4431	5780	5212	3207	6236	7618	5908	5778	4948	3378	56 002
Total mensuel	15528	15234	20101	28839	22857	21474	27971	30330	25538	23376	19020	17822	264 712



Le graphique ci-dessus montre que la déchèterie Monod a eu le plus grand taux de fréquentation. Nous arrivons en 2006 avec une fréquentation totale de 264712 véhicules sur les 6 déchèteries.

C ► Evolution de la fréquentation de l'ensemble des déchèteries : Monod, Toul, et Audruicq :



En prenant en compte uniquement les déchèteries : Monod, Toul, et Audruicq, on constate que la fréquentation a baissé par rapport à 2005. Cette baisse résulte peut-être d'une difficulté de comptage du nombre de véhicules fréquentant ces déchèteries.

➤ <u>Ratio du nombre de visite de déchèterie/an/habitant</u>		
	<i>SEVADEC</i>	<i>FRANCE</i>
<i>Nombres de visite d'une déchèterie /an/habitant)</i>	0.28	1.1

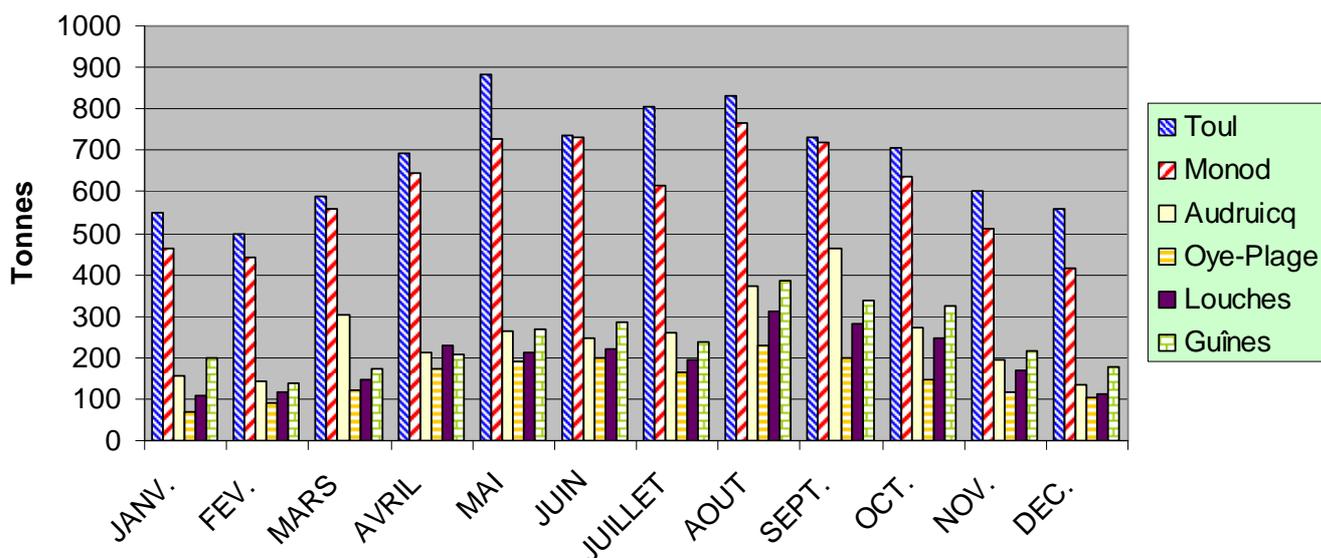
La fréquentation moyenne d'une déchèterie sur le territoire du SEVADEC est moins élevée que la moyenne française (donnée Eco-emballages)

D ► Tonnage 2006/mois /déchèterie :

	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
Toul	548.99	498.90	588.07	693.22	881.10	735.36	803.99	830.77	731.11	703.72	600.72	556.42	7824.53
Monod	464.04	439.44	558.75	644.58	725.16	730.66	613.27	766.66	718.04	637.58	511.90	417.22	6922.35
Audruicq	156.45	143.18	302.65	213.99	263.78	246.29	261.67	372.46	462.78	272.05	192.71	132.50	2718.98
Oye-Plage	69.72	90.85	121.36	173.24	192.52	200.99	166.28	230.99	196.97	145.15	116.61	105.28	1810.52
Louches	106.38	116.94	145.39	229.22	211.04	219.43	195.09	310.97	281.92	245.32	168.42	112.49	2849.65
Guînes	197.62	136.41	173.96	208.68	269.81	283.68	236.31	385.04	339.54	324.52	217.97	175.51	2955.99
TOTAL	1543.2	1425.7	1890.1	2162.9	2543.4	2416.4	2276.61	2896.8	2730.3	2328.3	1808.3	1499.4	25149.03

La déchèterie Toul a recueilli le plus de déchets en 2006, avec 7824.53 Tonnes.

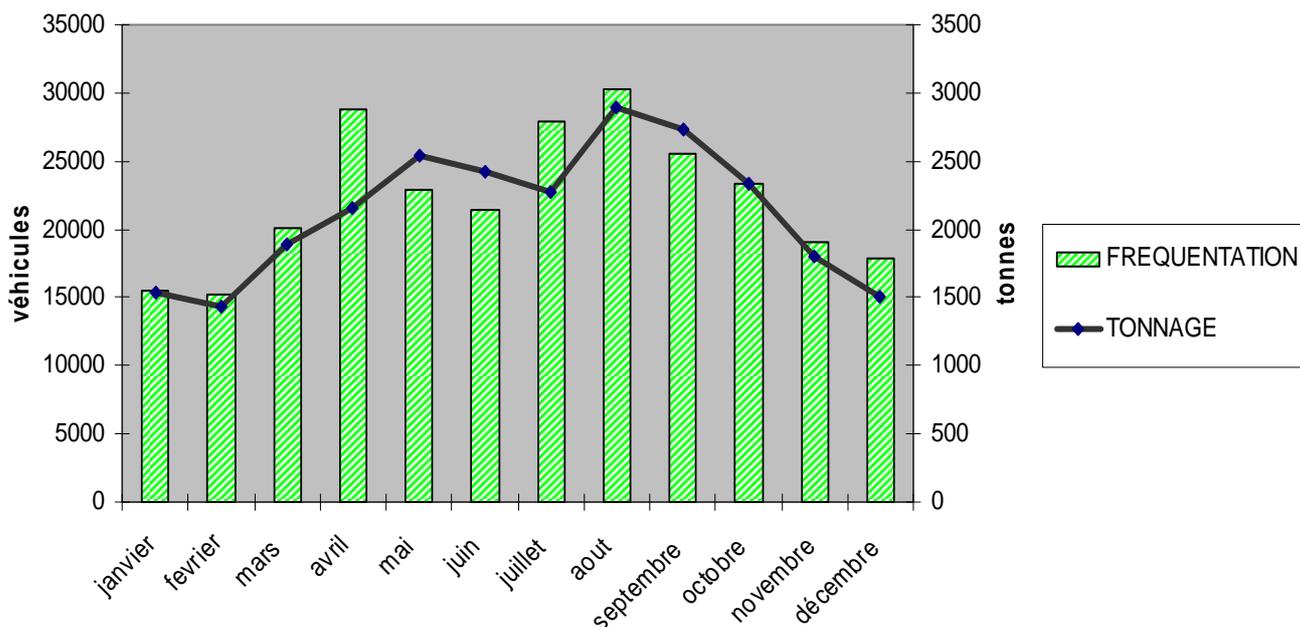
Evolution des tonnages 2006 mois/mois/déchèterie



En 2006, ce sont 25169 tonnes de déchets qui ont été collectés sur l'ensemble des déchèteries.

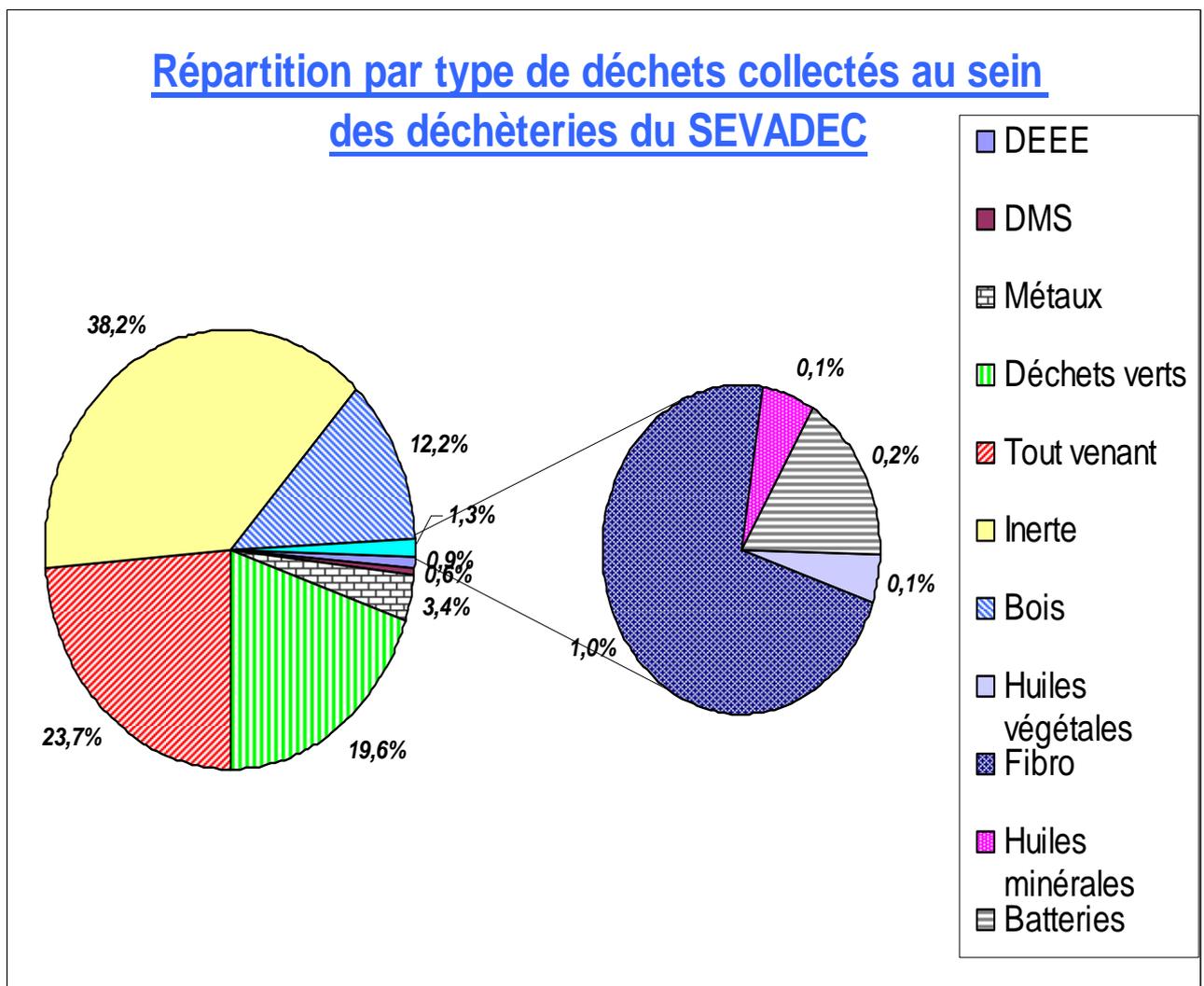
E ► Relation entre le tonnage et la fréquentation des déchèteries

Relation entre le tonnage et la fréquentation mois/mois pour l'ensemble des déchèteries (2006)



F ► Tableau de la répartition (en pourcentage) par types de déchets collectés dans le réseau de déchèteries du SEVADEC en 2006

	DEEE	DMS	Métaux	Déchets verts	Tout venant	Inerte	Bois	Huiles végétales	Fibro	Huiles minérales	Batteries
SEVADEC	0,9%	0,6%	3,4%	19,6%	23,7%	38,2%	12,2%	0,1%	1%	0,1%	0,2%



Sur le graphique ci-dessus, on peut s'apercevoir que les inertes, le tout venant, les déchets verts et le bois représentent une part importante sur la totalité des flux collectés (respectivement 38,2%, 23,7%, 19,6% et 12%).

➤ Ratio(Kg/an/habitant) des apports de déchets collectés en déchèterie en 2006

SEVADEC	162
Moyenne au niveau national	143

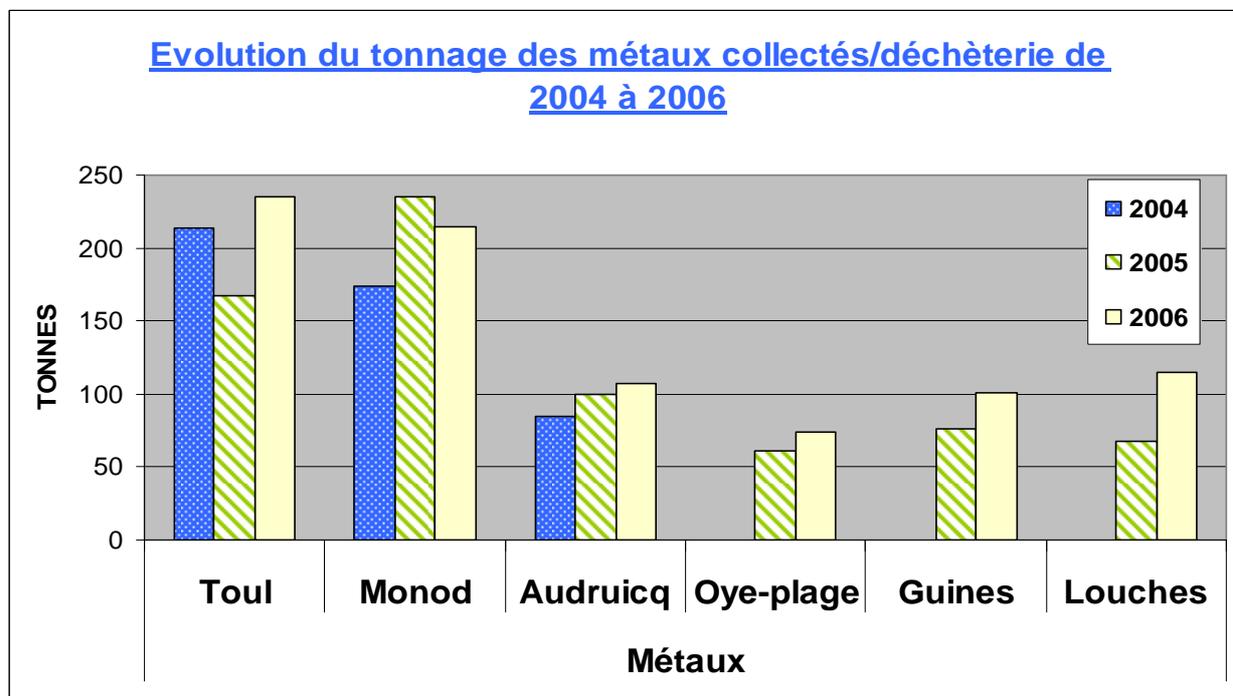
Le taux de ratio en Kg/an/habitant pour les habitants de la SEVADEC (162 Kg) est plus élevé que la moyenne nationale (143 Kg)

G▶ Les tonnages de 2004 à 2006

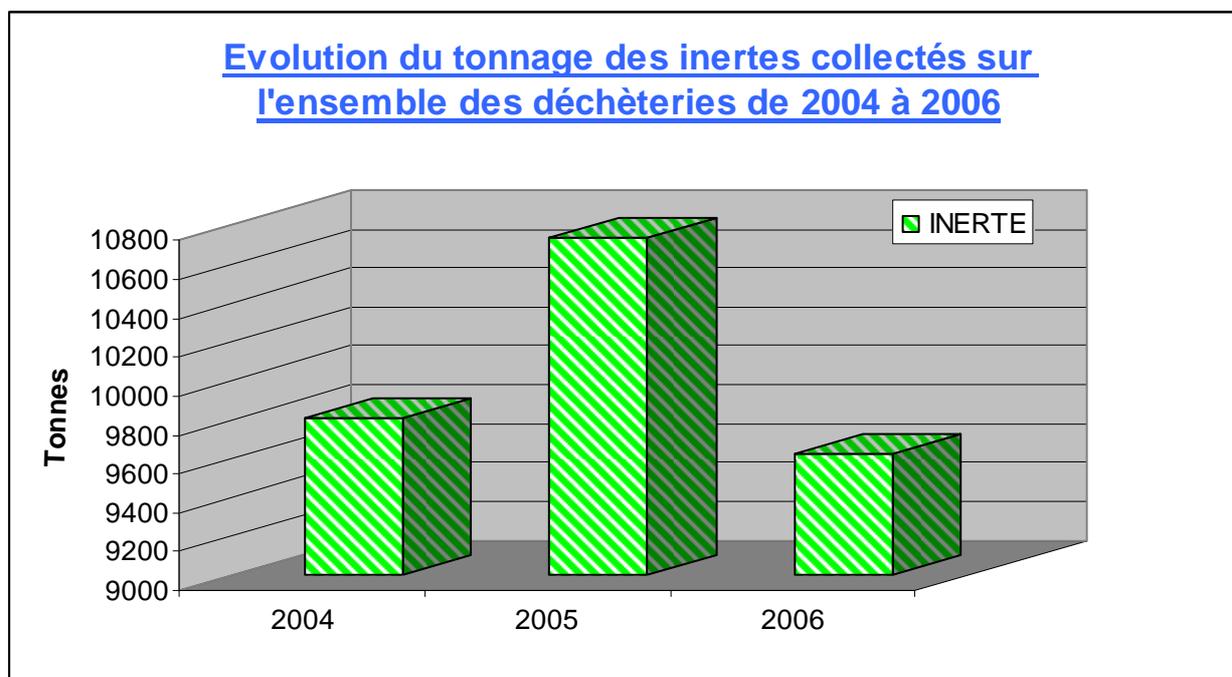
TYPE DE DECHET Total annuel	Total 2004	Total 2005	Total 2006
DEEE	<i>76,17</i>	<i>197,7</i>	<i>230,77</i>
DMS	<i>82,12</i>	<i>158,85</i>	<i>140,05</i>
Métaux	<i>471,03</i>	<i>706,55</i>	<i>845,44</i>
Déchets verts	<i>2483,03</i>	<i>4172,42</i>	<i>4936,45</i>
Tout venant	<i>3278,94</i>	<i>4628,73</i>	<i>5974,82</i>
Inerte	<i>9805,92</i>	<i>10733,25</i>	<i>9625,7</i>
Bois	<i>2100,35</i>	<i>2993,06</i>	<i>3077,03</i>
Huiles végétales		<i>14,264</i>	<i>16,035</i>
Fibro			<i>244,52</i>
Huiles minérales			<i>20,65</i>
Batteries			<i>57,568</i>

On constate, sur le tableau des tonnages de 2004 à 2006, que l'ensemble des déchets collectés en déchèterie en 2006 est en augmentation (sauf les DMS et les inertes qui ont diminués) par rapport à 2005.

► **Exemple1** : le tonnage des métaux en 2006 est en augmentation

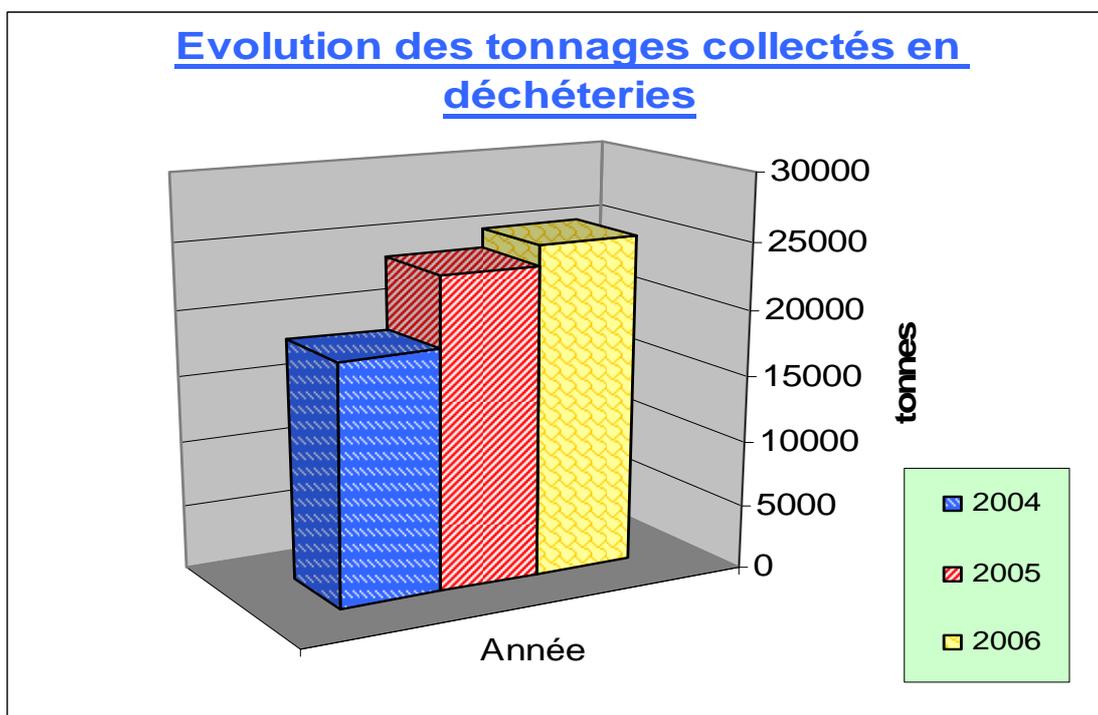


► **Exemple2** : le tonnage des inertes est à la baisse par rapport à 2005



On peut constater une différence de l'évolution du tonnage entre déchèterie (avec le même type de déchet).

G ► Evolution des tonnages collectés avec l'ensemble des déchèteries de 2004 à 2006



Sur le graphique ci-dessus, on peut s'apercevoir que le tonnage des déchets collectés a augmenté de 6% en 2006 par rapport à 2005, ceci grâce à la couverture de toutes les déchèteries sur l'ensemble du territoire du SEVADEC.

➤ **Ratio (Kg/an/habitant) par types de déchets collectés dans le réseau de déchèteries du SEVADEC**

Déchets	2005	2006
DEEE	1,26	1,49
DMS	1,02	0,90
Métaux	4,56	5,46
Déchets verts	26,93	31,47
Tout venant	29,87	38,56
Inerte	69,27	62,12
Bois	19,31	19,86
Huiles végétales	0,09L	0,10L
Huiles minérales		0,13L
Fibro		1,58
Batteries		0,37

La plupart des ratios (Kg/an/habitant) ont augmenté en 2006 par rapport à l'année 2005 (sauf pour les déchets : inertes et DMS).

3/ LE CENTRE DE TRANSFERT

Le centre de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Elle permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans un plus grand moyen de transport (camion). Les déchets sont stockés dans une fosse par type de déchets (ordures ménagères brutes et fermentescibles) puis sont chargés dans le moyen de transport pour être envoyés vers le lieu de traitement.

Par délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2005, la gestion du centre de transfert est transféré au SEVADEC. L'exploitation du centre de transfert de la rue de Toul par le SEVADEC a débuté le 1^{er} janvier 2006.

A / Transfert et transport des déchets par collectivité

- Tonnage mois/mois du transfert et transport par type de déchet pour la C.A.C. :

C.A.C.	QUANTITE												TOTAL
	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEP	OCT	NOV	DEC	
Fermentescibles	459,00	414,00	450,00	645,38	774,78	822,00	662,00	650,00	778,00	701,00	670,00	475,00	7501,16
Déchets verts	101,24	71,52	88,08	82,58	207,58	323,88	214,76	201,38	341,80	234,14	159,66	57,70	2084,32
Ordures ménagères	3005,00	2577,00	2968,36	3055,90	3524,44	3266,00	3175,00	3487,00	3151,00	3361,86	3155,50	3006,79	37733,85

- Tonnage mois/mois du transfert et transport des ordures ménagères pour la C.C.R.A. :

C.C.R.A.	QUANTITE												TOTAL
	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Ordures ménagères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	659,98	671,50	657,22	1980,86

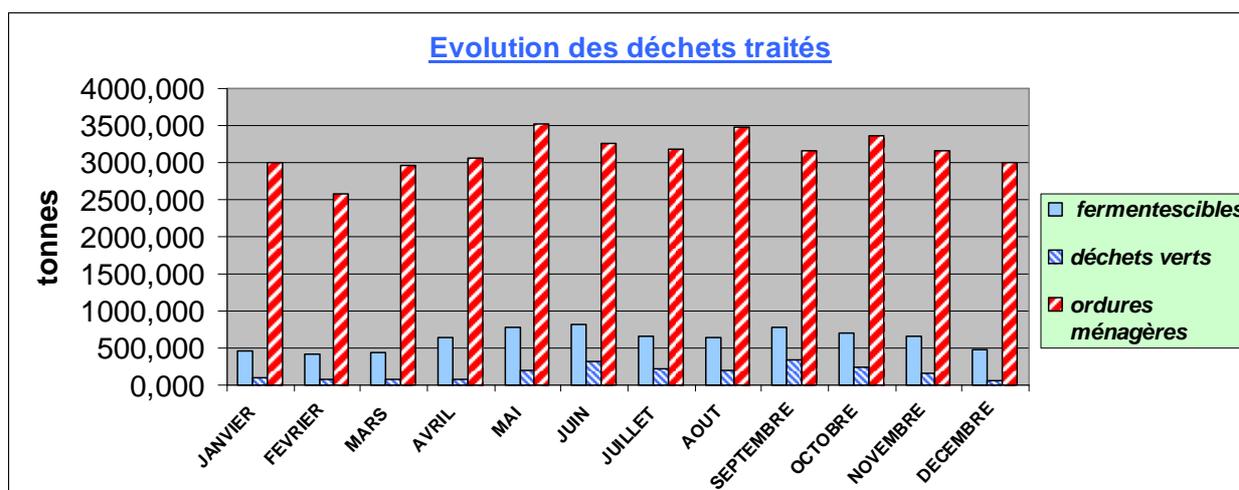
Le transport et le transfert des ordures ménagères dans le centre de transfert ont débuté pour la C.C.R.A. à partir d'octobre 2006.

Les déchets du SMIRTOM ne transitent pas par le centre de transfert de la rue de Toul.

B / Traitement des déchets par collectivité

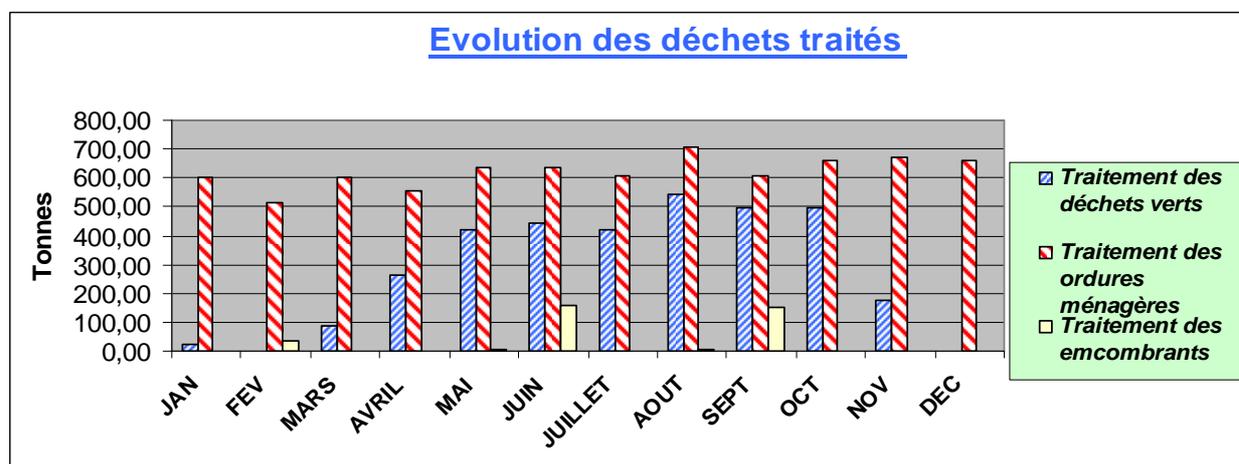
➤ Tonnage de la C.A.C. :

C.A.C.	QUANTITE												TOTAL
	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEP	OCT	NOV	DEC	
Traitement des fermentescibles	459,00	414,00	450,00	645,38	774,78	822,00	662,00	650,00	778,00	701,00	670,00	475,00	7501,16
Traitement des déchets verts	101,24	71,52	88,08	82,58	207,58	323,88	214,76	201,38	341,80	234,14	159,66	57,70	2084,32
Traitement des ordures ménagères	3005,00	2577,00	2968,36	3055,90	3524,44	3266,00	3175,00	3487,00	3151,00	3361,86	3155,50	3006,79	37733,85



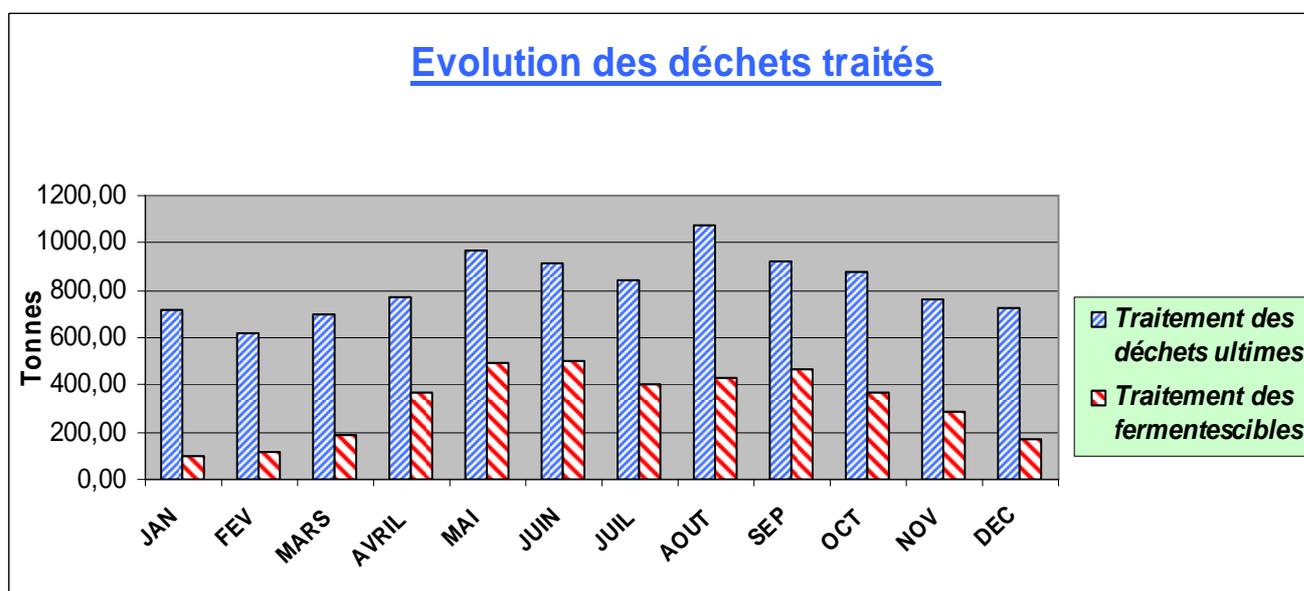
➤ Tonnage de la C.C.R.A. :

C.C.R.A.	QUANTITE												TOTAL
	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Traitement des déchets verts	21,76	0,00	88,60	263,94	422,22	444,34	422,90	541,14	497,58	496,54	173,80	0,00	3372,82
Traitement des ordures ménagères	601,94	512,26	602,40	552,92	637,66	634,02	609,12	707,22	607,42	659,98	671,50	657,22	7453,66
Traitement des encombrants	0,00	32,24	0,00	0,00	5,76	159,90	0,00	6,20	150,74	0,00	0,00	0,00	354,84



➤ Tonnage du SMIRTOM :

SMIRTOM	Quantité												TOTAL
	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEP	OCT	NOV	DEC	
Traitement des déchets ultimes	713,16	616,32	701,28	769,40	967,82	910,92	843,88	1072,62	919,68	875,80	762,26	724,36	9877,50
Traitement des fermentescibles	98,90	116,64	189,74	371,14	495,02	497,94	400,96	428,36	469,14	366,16	290,98	172,82	3897,80



► Ratio (Kg/an/habitant) par type de déchet/collectivité

	Ratio (Kg/ AN/ Habitant)			Population (base 1999 de l'INSEE)
	fermentescibles	Déchets verts	Ordures ménagères	
C.A.C.	76,13	21,15	382,98	98525
C.C.R.A.	0	140,38	310,23	24026
SMIRTOM	120,28	0	304,82	32404
SEVADEC	81	44,53	355	154955

4/ ► BILAN DE L'ACTIVITE 2006

► L'ensemble des tonnages des déchets 2006

Type de déchet	C.A.C.		SMIRTOM		C.C.R.A.		SEVADEC		
	tonnage	Ratio (Kg/an/habitant)	tonnage	Ratio (Kg/an/habitant)	tonnage	Ratio (Kg/an/habitant)	tonnage	Ratio (Kg/an/habitant)	Répartition (%)
Emballages ménagers	3237,56	32,86	2371,02	73,17	1240,76	51,64	6849,34	43,63	8,3
<i>verre</i>	<i>ville de calais 3322,5</i>	<i>42,96</i>			<i>1200,58</i>	<i>49,97</i>	<i>4523,08</i>	<i>44,62</i>	<i>5,5</i>
Ordures ménagères fermentescibles	37733,85	396,98	9877,50	304,82	7453,66	310,23	55065,01	348,51	66,4
<i>Déchets verts encombrants</i>	<i>7501,01</i>	<i>76,13</i>	<i>3897,80</i>	<i>120,28</i>			<i>11399,12</i>	<i>87,06</i>	<i>12,9</i>
<i>Déchets verts encombrants</i>	<i>2084,32</i>	<i>21,15</i>			<i>3372,82</i>	<i>140,38</i>	<i>5457,16</i>	<i>44,53</i>	<i>6,5</i>
<i>encombrants</i>					<i>354,84</i>	<i>14,77</i>	<i>354,84</i>		<i>0,4</i>
Total	53879,24	546,86	16146	498,27	13622,66	566,9	83648,55	539,82	100

Tonnage des déchets de déchèteries

DEEE	230,77
DMS	140,05
Métaux	845,44
Déchets verts	4936,45
Tout venant	5974,82
Inerte	9625,7
Bois	3077,03
Huiles végétales	16,035
Huiles minérales	20,65
Batteries	37,568
Fibro	244,52
Total	25149,033

TOTAL GENERAL (SEVADEC) 2006	<i>Tonnage</i>	<i>RATIO (Kg/an/habitant)</i>
	108 797 ,583 TONNES	692,97

5/ L'EMPLOI

Au 31 décembre 2006, le Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis comptait 72 employés (titulaires, non titulaires : saisonnier, CAE→contrats aidés)

EMPLOIS PERMANENTS

Cadre d'emplois	GRADES	Nombre d'emplois
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>		
<i>Ingénieur Territorial</i>	Ingénieur	1
<i>Technicien Supérieur Territorial</i>	Technicien Supérieur	2
<i>Agent de Salubrité</i>	Agent de Salubrité en Chef	1
	Agent de Salubrité	1
	Agent de Salubrité qualifié	1
<i>Agents territoriaux des services techniques</i>	Agents des services techniques	53
	Agent technique	2
	Agent technique principal	1
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>		
<i>Directeur Territorial</i>	Directeur	1
<i>Adjoint administratif</i>	Adjoint Administratif Principal	1
<i>Agents administratifs qualifiés</i>	Agents administratifs qualifiés	3
TOTAL		72

EMPLOIS COMPLEMENTAIRES

Cadre d'emplois	GRADES	Nombre d'emplois
<i>Ingénieur Territorial</i>	Ingénieur	1
<i>Attaché Territorial</i>	Directeur Territorial	1
	Attaché	1
<i>Secrétaire de Mairie</i>	Secrétaire de Mairie	1
<i>Agent Administratif</i>	Agent Administratif Qualifié	1
TOTAL		5

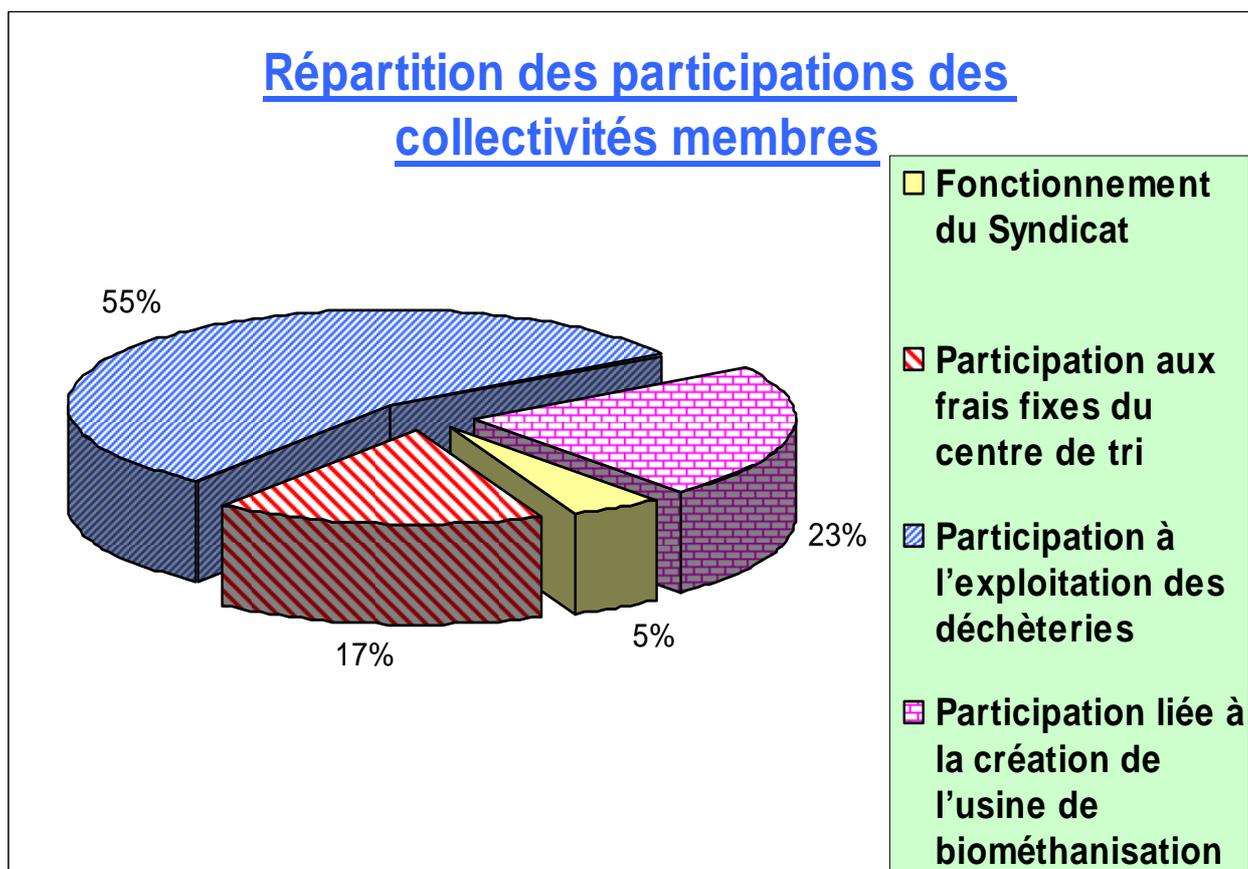
III. LES INDICATEURS FINANCIERS

1 / Les coûts du SEVADEC en 2006

Les participations des collectivités membres ont été fixées, par délibération lors du Comité Syndical lors de la réunion du 20 Décembre 2005, comme suit :

Fonctionnement du Syndicat	1,17 € / habitant
Participation aux frais fixes du centre de tri	4.16 € / habitant
Participation à l'exploitation des déchèteries	13.80 € / habitant
Participation liée à la création de l'usine de biométhanisation	5.65 € / habitant
Participation total	24.78€ / habitant

L'augmentation de la participation « par habitant » des collectivités membres (passant de 22,5 à 24,78 euros) a été engendrée par la construction de l'usine de biométhanisation.



A► Le centre de tri

Participation au fonctionnement du centre de tri	<i>124.81 € / tonne</i>
Refus de tri	<i>77.77 € / tonne</i>

Les coûts du centre de tri ont été maîtrisés à 124,81 € HT et ont augmenté de 10 € par habitant du fait de surtri du gros de magasins, malgré la hausse sensible du fait des surcoûts de l'énergie, des produits pétroliers, des contrats de prestations de services comme le traitement des refus de tri et de l'augmentation minimale du nombre d'agents pour la gestion spécifique des gros de magasins dont les recettes sont directement perçues par les collectivités membres du SEVADEC.

➤ Les prix de reprises des matières valorisables provenant du centre de tri

Chaque type de déchets collectés fait l'objet d'une valorisation ou d'un traitement.

	NOM DU REPRENEUR	PRIX DE REPRISE en Euros à la tonne
PET CLAIR	VALORPLAST	187 .00
PET FONCÉ	VALORPLAST	187.00
PEHD	VALORPLAST	187.00
ALU	AFFIMET	495.00
ACIER	ARCELOR	48.23
TETRA	DHP	0.00
EMR	SICAL	35.84
CARTON	VEOLIA PROPRETE	30.00
PAPIER	UPM	60.00
GROS DE MAGASIN	NORVALO/ VEOLIA PROPRET	15 / 5
REFUS DE TRI	Opale environnement	77.77
VERRE	BSN	19.00

B► Les déchèteries:

Pour les déchèteries, ce service à la population a dépassé toutes les attentes en matière d'affluence et de satisfaction des usagers. Le coût fixé à 13,80 € par habitant pour l'exploitation des déchèteries a été respecté.

	<i>ENTREPRISE</i>	Coût en € à la tonne HT
<i>Transport et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux</i>	<i>SOTRENOR</i>	590
<i>Transport et traitement des Déchets Electriques et Electroniques</i>	<i>ENVIE 2 E</i>	195
<i>Traitement des déchets verts</i>	<i>AGRO DEVELOPPEMENT</i>	17
<i>Transport et traitement du bois</i>	<i>SMDR</i>	43
<i>Transport et traitement des inertes</i>	<i>OPALE ENVIRONNEMENT</i>	11.55
<i>Traitement des bio déchets</i>	<i>ADRI COMPOST</i>	40
<i>Transport et traitement des Déchets d'Activités de Soins et Risques Infectieux</i>	<i>SITA NORD</i>	1109.90
<i>Transport et traitement des déchets d'amiante</i>	<i>OPALE ENVIRONNEMENT</i>	170

C► Le centre de transfert: Coût unitaire du traitement, du transport et du Transfert à la tonne.

	Coût en Euros à la tonne
<i>Traitement des ordures ménagères brutes</i>	59.27
<i>Traitement des déchets verts</i>	31.58
<i>Traitement des fermentescibles (FFOM)</i>	48.33
<i>Traitement des encombrants</i>	79.43
<i>Transfert des déchets</i>	5.54
<i>Transport des ordures ménagères brutes</i>	9.52
<i>Transport des déchets verts</i>	11.90
<i>Transport des fermentescibles (FFOM)</i>	17.00

2/ INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

➤ **Section investissement** :

En dépenses, cette section comprend essentiellement les crédits qui ont été nécessaires :

- ✓ A la poursuite en 2006 des opérations engagées :
 - les travaux de construction de l'usine de biométhanisation
 - le rachat des déchèteries d'Audruicq et Oye-Plage
 - une inscription pour le démarrage des travaux de construction de la déchèterie rue de Toul de Calais.
- ✓ Des dépenses d'équipements ou travaux divers, ainsi que le remboursement des emprunts contractés.

➤ **Section fonctionnement** :

Elle se répartit en plusieurs services :

- ✓ Le service administration.
- ✓ Le service des déchèteries : la gestion générale des équipements de Calais Monot et Calais Toul, Audruicq, Oye-Plage, Louches et Guînes.
- ✓ Le service du centre de tri.
- ✓ Le service pour le traitement des ordures ménagères : dont la gestion est assurée pour la première année en 2006.

➤ **Budget primitif de 2006 – Compte Administratif 2006**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	9 228 200.00 €	9 228 200.00 €
Investissement	14 348 100.00 €	14 348 100.00 €

➤ Compte Administratif 2006

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
RESULTATS REPORTES		635 057.63		1 321 963.94		1 957 021.57
PART AFFECTEE INVEST				400 000.00		400 000.00
OPERATIONS EXERCICE	8 879 017.37	9 795 376.26	15 428 137.21	14 546 568.78	24 307 154.58	24 741 945.04
TOTAUX	8 879 017.37	10 430 433.89	15 428 137.21	16 268 532.72		
RESULTAT DE CLOTURE		1 551 416.52		840395.51		2 391 812.03
	Excédent de financement		840395.51			
	Besoin en financement					
	Restes à réaliser dépenses					
	Restes a réaliser recettes					
	Besoin financement avec RAR					
	Excédent financement avec RAR					

IV. LA COMMUNICATION

- [Un intérêt grandissant...](#)

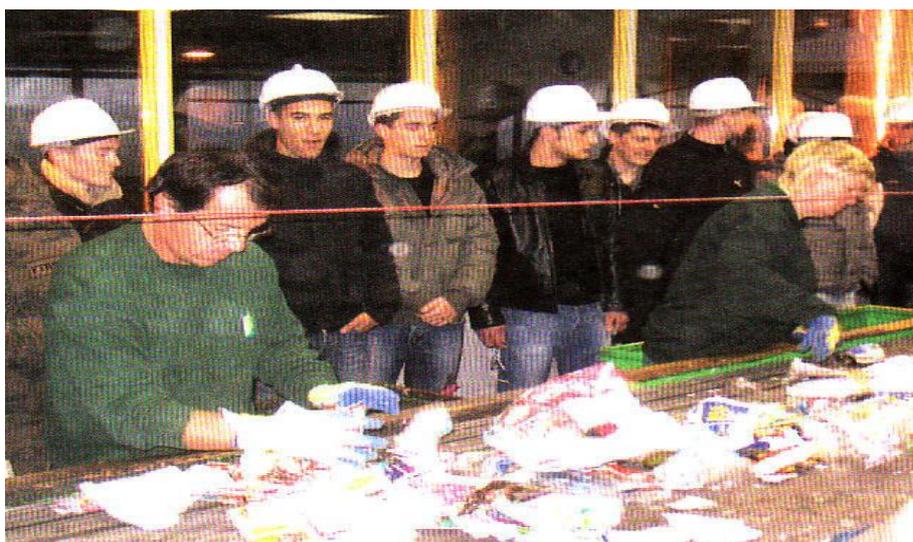
La notoriété du SEVADEC n'est plus à faire dans le domaine du développement durable. Acteur majeur de la vie environnementale locale, les infrastructures de notre syndicat, font l'objet d'une attention particulière et la fierté des habitants du Calaisis, le grand intérêt des élus d'autres collectivités françaises, sans oublier la reconnaissance nationale des professionnels de l'écologie.

Différents techniciens notamment du SIVOM de la Saudrume en Haute Garonne (31), de la CODAH (Communauté de l'Agglomération Havraise), SMICTOM d'Alsace Centrale nous ont montré de l'intérêt pour nos infrastructures.

En 2006, à l'image de l'année qui la précède, reste une année importante pour notre syndicat. Outre la cérémonie d'achèvement de fin de travaux de l'unité de biométhanisation, le 8 décembre, 2006 reste l'année de la création de la première du concours « faites du tri », organisé par le service communication du Syndicat.

En 2006, ce sont près de 6000 personnes qui sont venues visiter le centre de tri HQE. Il s'agit surtout et avant tout de scolaires : primaires, collégiens, lycéens, et étudiants... Les établissements publics et privés sont régulièrement conviés à découvrir nos installations et ce, sur l'ensemble du territoire du SEVADEC.

Le SEVADEC a toujours répondu favorablement aux « demandes extérieurs », à l'image du lycée Casin de Boulogne sur mer, de l'école primaire de Béthune et de l'école d'architecture de Lille avec le Conseil de l'environnement du littoral...



► Visite du centre de tri

Les scolaires ne sont pas nos seuls visiteurs, Centres sociaux, associations de retraités, public handicapé, professionnels de différents secteurs, le Directeur du conseil régional ou encore les gardiens de l'habitat 62/59...

- **Une pédagogie environnementale active au quotidien dans le but d'une sensibilisation à l'éco citoyenneté :**



- **La première édition du concours « faites du tri »**

Ce concours destiné à l'ensemble des établissements primaires publics et privés, implantés sur le territoire du SEVADEC, avait pour objectif, de susciter la curiosité et l'enthousiasme des enfants pour le tri sélectif, développer une culture écologique de base, en soutenant les initiatives de sensibilisation des plus jeunes à la protection de notre planète.

La compétition fut acharnée, et se déroula dans un bon état d'esprit. Une trentaine de classes participèrent à la première édition de ce concours, et la victoire devait revenir à la classe de Mme Watiez, enseignante à l'école du Centre de Coulogne en classe de CM2. Un voyage pédagogique au parc préhistorique de Samara (Somme), le repas, une sortie au parc zoologique d'Amiens, sans oublier la bande dessinée officielle du SEVADEC, et une encyclopédie, devaient récompenser les heureux gagnants du concours. Toutes les classes et enfants participants au concours « faites du tri » furent primés par notre syndicat.

La conception de nouveaux outils d'informations :

Toute l'année la SEVADEC propose des actions et des outils de communication à destination d'un large public afin de les informer et de les sensibiliser.

Une première pour le syndicat, c'est la réalisation d'une bande dessinée de 12 pages, format A4, dont le SEVADEC est aujourd'hui le seul et unique ayant droit de l'œuvre. Support pédagogique, cette bande dessinée est principalement destinée à l'ensemble des écoles primaires et collèges du territoire du SEVADEC.

Un nouveau bulletin d'information « Puissance 3 » élaboré par le service communication, et principalement axé sur le dernier équipement, a vu le jour à l'aube de la cérémonie de fin de travaux de l'unité de biométhanisation.

- **Une participation active lors des manifestations sur le développement durable :**

En partenariat avec la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture de Calais), les installations du SEVADEC, furent l'objet d'une attention particulière de la population, lors du *forum sur le « développement durable »* organisé du 9 au 20 mai 2006. Lors de ces journées, quelques trois cents personnes sont venues visiter nos installations.

Les Journées Nationales de l'Environnement, du 29 mai au 10 juin 2006 ont montré le grand intérêt pour l'éco citoyenneté de la part d'un public, toujours de plus en plus nombreux, et qui reste surtout et avant tout intéressé par le centre de tri et par le devenir des déchets triés à la maison.

Et aussi une convention signée avec l'association « Monde et nature » dont la mission était d'organiser et gérer une animation pédagogique portant sur le thème de la sensibilisation aux traitements des déchets, pour les écoles primaires et maternelles, et à un large public (des centres sociaux et/ou de loisirs sur les communes implantées sur le territoire du SEVADEC.

Le SEVADEC s'est engagé par le biais du Service Communication, à apporter son concours à la mise en œuvre et le suivi de cette action. Une aide matérielle relative à la diffusion de documents : affiches, échantillons, magazines « Puissance 3 » et prêts d'échantillons de produits fabriqués à partir de bouteilles et flacons plastiques. Le coût de l'intervention par enfant était de 1.50 € et juste pour la période de janvier à août 2006, il y a eu 9988 enfants qui ont ainsi été impliqués.

Enfin 2006, restera également l'année de *la troisième journée « Portes Ouvertes »*, organisée au lendemain de la cérémonie d'achèvement de fin de travaux en décembre 2006. L'objectif étant bien évidemment de promouvoir l'image du SEVADEC, au travers de ses installations. Des visites gratuites, une projection d'un support vidéo, la remise de pochettes d'informations, ainsi qu'une exposition sur le recyclage, étaient proposés à l'ensemble de la population du territoire du SEVADEC. Cette manifestation fut un franc succès, puisque nombreux furent les visiteurs, à découvrir l'unité de biométhanisation pour la première fois.

Les particuliers intéressés sont cordialement invités lors des journées portes ouvertes, mais ils peuvent également sur simple demande, venir visiter notre plateforme.

Il faut sans cesse sensibiliser le grand public à l'éco citoyenneté.

Enfin, l'année 2006 restera une année de solidarité, puisque le SEVADEC s'associe à une juste et noble cause, au travers du service communication à l'origine du projet. En effet, notre syndicat a signé un partenariat gratuit, écologique et solidaire, aux côtés de « l'Association pour la vie », qui organise la collecte de téléphones portables cassés, au profit des enfants myopathes. Les portables sont récoltés dans les déchèteries du SEVADEC, avant d'être envoyés à la société FONEBAK. Ces déchets toxiques pour l'environnement sont alors récupérés puis revendus. Et les bénéfices des ventes permettent de faire progresser la recherche, tout en finançant des projets dans le but de changer la vie des enfants malades, et de changer leur quotidien.

VI. DIVERS

1/ REUNIONS 2006

➤ Comité syndical :

Le comité syndical s'est réuni à 5 reprises

- *Vendredi 17 mars*
- *Vendredi 16 juin*
- *Mardi 19 septembre*
- *Lundi 02 octobre*
- *Vendredi 08 décembre*



➤ Bureau syndical :

Le bureau syndical s'est réuni à 4 reprises

- *Mardi 07 mars*
- *Mardi 06 juin*
- *Lundi 18 septembre*
- *Mardi 27 novembre*

➤ Commission d'appel d'offres :

La commission d'appel d'offres s'est réunie à 4 reprises

- ***Marché d'enlèvement, transports, traitement des déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC :***
 - ⇒ *Ouverture des plis, le lundi 13 mars*
 - ⇒ *Attribution des lots, le mardi 17 mars*
- ***Marché de transfert, transport et traitement des déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC :***
 - ⇒ *Ouverture des plis, le mardi 27 novembre*
 - ⇒ *Attribution des lots, le mardi 05 décembre*

2/ LES REALISATIONS 2006

Réalisation de l'usine de biométhanisation, (les travaux avaient démarré en septembre 2005 et ont été terminés le 8 décembre 2006). L'usine a été construite selon la norme Haute Qualité Environnementale (HQE). Cette usine traitera 27000 tonnes/an de bio déchets et 1000 tonnes/an de graisses. Elle est l'aboutissement d'une réflexion menée depuis 1995 par le SEVADEC.

Elle permettra la production de 18930 MWh/an d'énergie et de 11200 tonnes/an de compost de haute qualité répondant aux normes européennes grâce notamment à un affinage poussé du produit et tout cela dans des conditions optimales de respect de l'environnement.

L'usine de biométhanisation de Calais se situe sur la zone Marcel Doret à proximité de la station d'épuration, du centre de tri et de la déchèterie, ce qui constitue une plate-forme unique en France.

La biométhanisation est le résultat de la fermentation anaérobie (c'est-à-dire sans oxygène en milieu concentré) de matières organiques, c'est-à-dire de déchets fermentescibles (déchets composés de matières organiques biodégradables).

Cette usine, par l'intermédiaire d'une station de cogénération, récupérera et brûlera le biogaz. La chaleur produite servira notamment à chauffer le centre de tri et les bureaux du SEVADEC situés à proximité.



Avec l'usine de biométhanisation, le centre de tri, les déchèteries, c'est ainsi plus de 50% des déchets « produits » par les foyers du Calais qui seront recyclés et valorisés.

3/ LES PROJETS

➤ Réalisation de nouvelles déchèteries :

- Pour 2007 ⇒ Création d'une déchèterie à Calais-Ouest
⇒ Création d'une déchèterie à Peuplingues
- Pour 2008 ⇒ Création d'une déchèterie à Licques

Ainsi l'ensemble du réseau de déchèteries permettra de fournir une déchèterie à moins de 10 minutes pour chaque habitant du territoire du SEVADEC.

4/ LES EVENEMENTS MARQUANTS 2006

- Depuis le 1^{er} janvier 2006, *le syndicat exerce la totalité des compétences en matière de traitement des déchets.*
- *Mise à disposition du centre de transfert situé rue de Toul.(01/01/06)*
- *La déchèterie Monod vandalisée (le 02/05/06)⇒ pots de peinture éventrés, conteneur à huiles taggé, appareils électroménagers cassés, porte d'un local recouvert de peinture blanche.*
- *La coulée du digesteur de l'usine de biométhanisation*



La coulée du béton en continu a duré 5 jours et 24h/24 grâce à un système de coffrage coulissant. C'est un cylindre en béton de 21,20 mètres de hauteur qui a ainsi vu le jour, une véritable performance technique qui a nécessité 400 m³ de béton, 15 tonnes d'acier, la présence de 45 personnes pendant une semaine et qui nécessitera 3 millions de litres d'eau pour faire les essais de fonctionnement.

➤ *Inauguration de l'usine de biométhanisation (le 08 décembre 2006)*



Jacky Hénin, maire de Calais et président du SEVADEC, a inauguré l'usine de biométhanisation, en fin de travaux, la première de France dans le traitement des biodéchets et des graisses alimentaires avec production électrique et récupération optimale de chaleur.

➤ *La déchèterie Monod dévasté à la suite d'un cambriolage (le 22/12/06)*

➤ LEXIQUE :

- **Le refus de tri** ⇒ Part des déchets ménagers non valorisables se trouvant par erreur dans la collecte sélective des emballages. Ces déchets ne peuvent pas être recyclés et devront être éliminés en enfouissement.
- **Collecte** ⇒ Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets présentés dans des récipients prévus à cet effet par les usagers pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.
- **Collecte sélective** ⇒ Collecte de certains flux de déchets (recyclables secs) préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.
- **Collecte en porte à porte** ⇒ L'utilisateur dispose d'un récipient (sac plastique translucide, bac roulant, petit bac...) qui lui est affecté en propre et qu'il présente pour enlèvement à proximité de son domicile.
- **D.E.E.E** ⇒ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (petits et gros électroménagers, appareils de vidéo, audio et de hi-fi...)
- **Déchets inertes** ⇒ Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé.
- **Tout venant** ⇒ Déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans les bacs du fait de leur taille. Ils sont apportés en déchèteries.
- **Ordures ménagères (O.M)** ⇒ Les Ordures Ménagères sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages.
- **P.E.T** ⇒ Polyéthylène Téréphtalate (plastique), il s'agit d'un polyester utilisé pour un type de bouteille de liquide alimentaire convenant particulièrement bien aux boissons. Le PET recyclé peut servir à la fabrication de fibres synthétiques.
- **P.E.H.D** ⇒ Polyéthylène haute densité (flacons opaques). Par recyclage, le PEHD permet la réalisation en multicouches de flacons opaques non alimentaires.
- **D.M.S** ⇒ Déchets Ménagers Spéciaux : déchets contenant des petites quantités de toxiques (solvants, pesticides...) et qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement.
- **Déchets ultimes** ⇒ « Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).
- **Déchets verts** ⇒ Ce sont les déchets constitués de tailles de haies et d'arbustes, de tontes de gazons, de branchages, de feuilles...

- **Déchets encombrants des ménages** ⇒ déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures. Ils comprennent notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats, des déchets verts des ménages.
- **Emballage** ⇒ Selon le décret n° 92-377 du 1^{er} avril 1992, le terme d'emballage regroupe « toute forme de contenants ou de supports destinés à contenir un produit, en faciliter le transport ou la présentation à la vente ».
- **E.M.R** ⇒ Emballage Ménager Recyclable.
- **Déchets fermentescibles** ⇒ Déchets verts et déchets de la cuisine
- **Méthanisation** ⇒ Fermentation anaérobie (en absence d'air), contrôlée qui aboutit à un dégagement de biogaz contenant du méthane, pouvant être récupéré.
- **Bio-déchets** ⇒ Déchets biodégradables solides des ménages constitués de pelures de fruits, épluchures de légumes, coquilles d'œuf, morceaux de gras ou de viande...
- **Centre d'Enfouissement Technique (CET) ou Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU)** ⇒ C'est le lieu de stockage ultime des déchets. Les CET sont dotés de conditions d'exploitation et d'impacts contrôlés. On distingue trois types d'installations selon le caractère plus au moins dangereux des déchets qui y sont stockés :
 - Classe I : déchets spéciaux ou toxiques.*
 - Classe II : déchets ménagers et assimilés.*
 - Classe III : déchets inertes (gravats, terre).*
- **Biométhanisation** ⇒ technique de dégradation de la matière organique par des microorganismes. Cette dégradation, qui se fait en absence d'oxygène, est dite anaérobie. Elle aboutit à la production de 2 composés valorisables que sont le digestat et le biogaz.
- **Déchets ultimes** ⇒ déchets ne pouvant plus être valorisés autrement qu'en décharge.
- **Déchets fermentescibles** ⇒ déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.
- **Digesteur** ⇒ Il s'agit du contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.
- **Haute Qualité Environnementale (HQE)** ⇒ il existe une charte de chantier qui prévoit la prise en compte de 14 cibles, telles que l'éco-construction, la gestion de l'énergie..., pour une meilleure qualité environnementale des bâtiments.
- **Valorisation** ⇒ Terme générique regroupant le recyclage matière et organique, la valorisation énergétique des déchets, ainsi que le réemploi, la réutilisation et la régénération.
- **Méthanisation** ⇒ Traitement biologique par voie anaérobie de matières fermentescibles produisant du biogaz et un digestat.
- **Colonne d'apport volontaire** ⇒ Emplacement en accès libre équipé d'un ou de plusieurs contenants destinés à permettre de déposer volontairement des déchets préalablement séparés par leurs producteurs.